



NOTICE D'INFORMATION - INSCRIPTION

FORMATION CONTINUE « AUXILIAIRE AMBULANCIER »

IMPORTANT :

Votre inscription est soumise à la réception par le Service Formations Continues du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne **d'un dossier COMPLET.**

Afin de répondre à vos questions, il est fortement conseillé de lire attentivement ce document

Description du métier

L'auxiliaire Ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger. Il est aussi l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.

Il peut travailler seul à bord d'un VSL (Véhicule Sanitaire Léger) pour transporter des personnes assises c'est-à-dire mobiles et non dépendantes.

En cas de transport de personnes couchées, l'Auxiliaire Ambulancier conduit le véhicule dans lequel il est obligatoirement sous la responsabilité d'un ambulancier diplômé.

L'auxiliaire Ambulancier est employé soit dans une entreprise privée soit dans un établissement de santé.

Les missions :

Le transport des patients doit se faire sur prescription médicale.

L'auxiliaire ambulancier a pour mission d'assurer le confort et la sécurité de la personne dont il a la charge. Il est capable d'estimer l'état du patient et d'apporter les premiers secours en cas de besoin et de transmettre les données au médecin.

Ces tâches sont diverses :

- Conduite des véhicules de transport sanitaire,
- Participation au brancardage,
- Accompagnement des personnes dans la démarche administrative,
- Tenue de divers documents administratifs (recueil et transmission d'informations et de documents nécessaires à la continuité des soins...),
- Vérification et entretien du véhicule et du matériel sanitaire.

Gestion des inscriptions à la formation

La participation à la session de formation s'effectuera en fonction des critères suivants :

1. Réception d'un **dossier COMPLET** (prendre connaissance de la liste des pièces à fournir)
2. Par **ordre de réception du dossier complet** (date d'enregistrement du dossier faisant foi) selon le nombre de places restantes.

Si votre inscription est confirmée, vous recevrez une notification par écrit de la part du Campus Paramédical.

Important : en amont de l'inscription à la formation, le candidat effectue une démarche personnelle pour se renseigner sur le financement complet de la formation. Il produit les justificatifs.

En deçà de 10 inscrits à la formation, l'IFA se réserve le droit d'annuler la session de formation.

Condition d'inscription – prérequis

- Compléter **en intégralité le dossier d'inscription** téléchargeable sur le site internet : [Auxiliaire Ambulancier\(e\) - CAMPUS PARAMÉDICAL](#)
- Obtenir et joindre avec le dossier d'inscription votre **attestation préfectorale** : autorisation de conduire les véhicules sanitaires.

Pour pouvoir vous inscrire à la formation Auxiliaire Ambulancier vous devez avoir **terminé la période probatoire de votre permis de conduire** qui est de 3 ans pour un apprentissage normal, ramené à 2 ans si vous avez suivi la conduite accompagnée (Articles 413-5, R413-6 et 223-1 du Code de la Route).

- Fournir l'**attestation Justificatif de financement** de la formation (qui prend en charge les frais de formation).

Conditions médicales d'inscription

L'inscription en formation auxiliaire ambulancier est soumise à la production :

- **D'une attestation préfectorale** délivrée après **une visite médicale auprès d'un médecin agréé**.
- **D'un certificat médical de non contre-indication** à la profession d'auxiliaire ambulancier délivré **par un médecin agréé** par l'Agence Régionale de Santé.
- **D'une fiche vaccinale actualisée** (pouvant être établie par le médecin traitant) attestant que les vaccinations (Diphtérie, Tétanos Poliomyélite, BCG et Hépatite B) sont conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (modèle à compléter dans le dossier d'inscription).

Conseils : munissez-vous de votre carnet de santé et/ou carnet vaccinal lors de votre visite chez le médecin ; ce dernier sera amené à consulter l'ensemble des informations sur les vaccinations et les maladies infantiles. Il pourra ainsi remettre à jour votre vaccination.

Frais de scolarité

Les frais s'élèvent à un montant total de **1200 €**.

Les frais annexes (repas, déplacements, hébergement...) sont à la charge du candidat.

A l'inscription Frais de dossier	Un chèque de 50 € correspondant à l'inscription en formation (non remboursé , sauf annulation de la formation à l'initiative de l'organisme de formation) établi à l'ordre de la Trésorerie des hôpitaux de Côte d'Or.
A l'entrée en formation Frais de formation	Les frais de formation sont facturés à hauteur de 1150€ (comprenant l'attestation AFGSU 2).

Les frais de formation peuvent être pris en charge par des financeurs : France Travail (voir avec votre conseiller), employeur. **Il vous revient d'effectuer personnellement les démarches pour vous renseigner sur les modalités de financement, en amont du dépôt du dossier d'inscription.** Vous devrez fournir un justificatif, dès l'inscription, des modalités de financement de votre formation.

Annulation

En cas de désistement entre l'inscription et le début de la formation, les frais d'inscription de 50 euros ne sont pas remboursables et resteront dus au Campus Paramédical.

Une fois votre inscription en formation confirmée, toute annulation d'inscription par le stagiaire, hors cas spécifique expressément prévu par la réglementation, donne lieu au versement d'indemnités d'annulation dont le montant est calculé selon le coût total de la formation. Nous vous invitons à vous renseigner sur les modalités de facturation qui vous seront appliquées avant toute demande d'annulation de votre inscription.

Toute demande d'annulation de l'inscription devra être formulée par écrit (courrier ou mail).

Devis

Un devis nominatif peut être sollicité auprès du secrétariat des formations continues du Campus Paramédical sur demande écrite ou mail. 03.80.29.53.49 campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

La formation

Durée de la formation : 91 heures réparties en 13 jours à l'Institut de formation des Ambulanciers du Campus Paramédical CHU Dijon et comprenant 3 jours de formation (21 heures) pour l'obtention de l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Programme : le contenu des enseignements est conforme à l'arrêté du 11 avril 2022

C1: Hygiène généralités - Ambulance	Prévenir la transmission d'infection et effectuer une désinfection du matériel et de l'ambulance
C2 : Ergonomie - Relevage brancardage	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
C3 : Communication	Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage
C4 : Règlementation-sécurité des transports	Assurer la sécurité du transport sanitaire
C5 : Règles et valeurs professionnelles	Être capable de respecter les règles et les valeurs professionnelles
C6 : Bilan état clinique	Être capable de connaître le vocabulaire médical, l'anatomie du corps humain, d'établir une recherche d'informations (MHTA) en réalisant la prise des paramètres vitaux
EVALUATIONS	QCM – Evaluations de pratiques avec mises en situation professionnelles
AFGSU 2	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

Validation :

L'évaluation des compétences acquises s'effectue au cours et à l'issue de la formation.

Personnes en situation de handicap :

Pour les personnes en situation de handicap qui souhaiteraient en faire part à l'institut de formation avant leur inscription ou en début de formation, nous vous invitons à prendre contact avec un référent Handicap afin d'envisager les aménagements possibles pour suivre la formation dans les meilleures conditions possibles : campusp.handicap@chu-dijon.fr
Un Référent Handicap vous recontactera pour vous renseigner.

Nous Contacter :

Les dossiers d'inscriptions devront être adressés à l'adresse ci-dessous :

CAMPUS PARAMEDICAL CHU DIJON BOURGOGNE

Secrétariat Formations Continues

12 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny

BP 77908 - 21079 DIJON Cedex

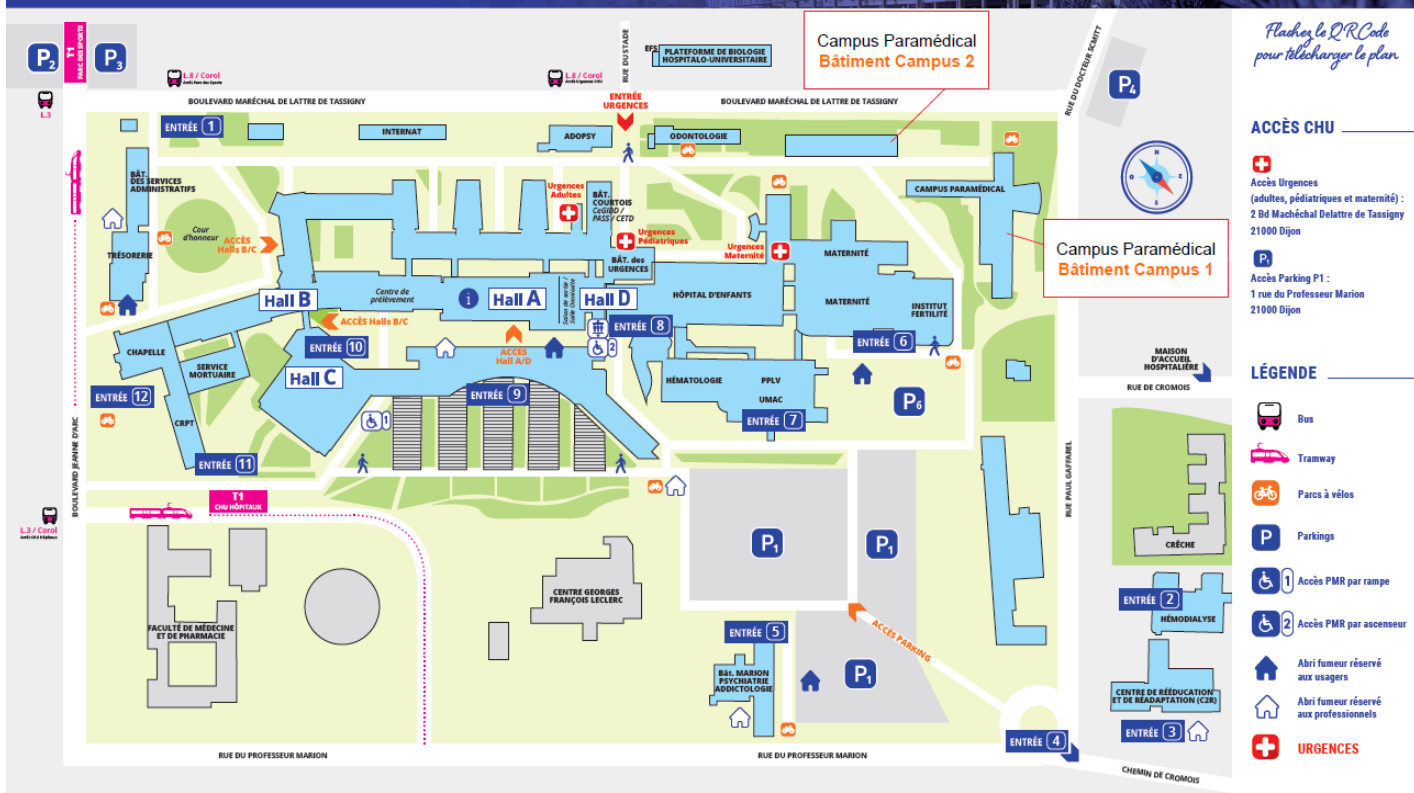
☎ 03 80 29 53 49

campusp-formationcontinue@chu-dijon.fr

Site François Mitterrand

Lieu de santé sans tabac

CHU DIJON
BOURGOGNE



Flashez le QR Code
pour télécharger le plan

ACCÈS CHU

Accès Urgences
(adultes, pédiatriques et maternité) :
2 Bd Machéchal Delattre de Tassigny
21000 Dijon

Accès Parking P1 :
1 rue du Professeur Marion
21000 Dijon

LÉGENDE

- Bus
- Tramway
- Parcs à vélos
- Parkings
- Accès PMR par rampe
- Accès PMR par ascenseur
- Abri fumeur réservé aux usagers
- Abri fumeur réservé aux professionnels
- URGENCES